

FRANCE TÉLÉVISIONS, LA GUILDE DES SCÉNARISTES, LE GROUPE 25 IMAGES, LA SACD, LE SPI ET L'USPA SIGNENT UNE CHARTE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FICTION

A l'occasion du Festival de fiction TV de La Rochelle, France Télévisions, la Guilde des scénaristes, le Groupe 25 Images, la SACD, le SPI et l'USPA ont signé la Charte relative au développement de la fiction, avec pour objectif de développer davantage de projets de séries pour accompagner l'ambition du « Plan création » de France Télévisions.

Ce nouvel accord, qui prolonge et renouvelle la précédente Charte signée le 4 juillet 2011, témoigne de la volonté commune des auteurs (scénaristes et réalisateurs), des producteurs et de France Télévisions d'œuvrer en faveur d'une fiction française diverse, originale et de qualité.

Pour y parvenir, la nouvelle Charte, unique dans le paysage audiovisuel, met en place une procédure précise et formalisée d'accueil et de développement des projets de séries favorisant le dialogue entre France Télévisions, les auteurs et les producteurs tout en assouplissant les processus de développement.

Son objectif : développer plus de séries et accompagner ainsi l'ambition de France Télévisions dans la mise en œuvre de son « Plan création » doté de 420 millions d'€ par an et dont la fiction représente un pan essentiel.

Les signataires placent beaucoup d'espoir dans la mise en œuvre de cette nouvelle Charte qui s'inscrit autour des principes suivants :

- Un **rapport renouvelé entre auteurs, producteurs et équipes de France Télévisions** : la Charte instaure une pratique de « pitch » oral du producteur et de l'auteur devant les équipes éditoriales de France Télévisions pour défendre leur projet ;
- Une **écriture directe d'un 1^{er} épisode dialogué d'une série**, sans aucune étape d'écriture intermédiaire avec France Télévisions ;
- Un **raccourcissement de l'ensemble des délais d'écriture**, des phases de développement et des processus de décision ;
- Une **rémunération complémentaire des auteurs** (bonification de 30%) pour l'écriture du 1^{er} épisode dialogué en contrepartie d'un engagement prioritaire et de délais de livraison raccourcis (3 mois) ;
- Une **implication plus en amont du réalisateur** ;
- Une **transparence accrue** : France Télévisions s'engage à communiquer annuellement aux auteurs et producteurs la répartition du montant total des conventions d'écriture.

Au-delà de ces nouveaux principes, les signataires ont souhaité conforter et maintenir l'équilibre général de la Charte initiale. Il repose donc toujours sur une responsabilisation de chacune des parties, auteur, producteur et équipe éditoriale dans chacune des phases du développement, tout en maintenant la possibilité d'arrêter des projets aux moments adéquats.

La signature de cette Charte impliquant les auteurs, les producteurs et France Télévisions -qui représente aujourd'hui plus de 50% des investissements dans la création française- est une chance pour renforcer le dynamisme de la création, augmenter le volume de la production et l'emploi dans le secteur, accélérer la diversification de la fiction française et accompagner les talents.

Contacts presse :

France Télévisions : Muriel Attal / muriel.attal@francetv.fr / 01 56 22 67 09 & Véronique Provost / veronique.provost@francetv.fr / 01 56 22 23 53

Guilde des scénaristes : Marie Barraco / marie@kandimari.com / 06 52 81 60 37

Groupe 25 Images : Dominique Attal / gr25images@orange.fr / 01 42 50 64 30 / 06 07 78 97 60

SACD : Agnès Mazet / agnes.mazet@sacd.fr / 01 40 23 45 11

SPI : Catherine Bertin / cbertin@lespi.org / 01 44 70 70 44

USPA : Stéphane Le Bars / s.lebars@uspa.fr / 06 60 23 53 96